



FEDERATION FRANÇAISE
D'EQUITATION



Afin de soutenir l'effort des organisateurs proposant des **compétitions de Dressage à huis clos réservées aux professionnels** dans cette période de restrictions liées à la COVID, il sera exceptionnellement autorisé, de faire juger les épreuves par 2 juges au lieu de 3, pour les niveaux où ils sont réglementairement demandés.